



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PT-04(03)

Révocation

Juill. 2026



Traitement des renseignements personnels identifiables et transparence

Personally Identifiable Information Processing and Transparency

PT-04(03) – Révocation (---)

Énoncés :

Mettre en place [Affectation : outils ou mécanismes désignés par l'organisation] afin que les individus puissent retirer leur consentement au traitement de leurs renseignements personnels.

Responsable : Aucun

Discussion :

La révocation du consentement permet aux individus d'exercer du contrôle sur leur décision d'accorder leur consentement initial lorsque les circonstances changent. Les organisations devraient considérer des facteurs en matière d'utilisabilité pour simplifier les fonctions de révocation.